



ENQUÊTE PUBLIQUE
Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du
décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de **Monsieur Stéphane LEDOUX**
Ferme de Mianove, 2 5530 DURNAL

en vue d'obtenir le permis unique (classe 2) pour :

l'extension de l'exploitation bovine existante par construction et l'exploitation d'un poulailler de 39 600 poulets de chair

Le projet comporte les installations suivantes :

- La construction et l'exploitation d'un poulailler (dimensions : 82,90 m X 24,40 m) pour 39600 poulets de chair, d'un local technique (dimensions : 4,14m X 5,40 m), d'un réfectoire avec sanitaires (dimensions : 4, 14 m X 5, 40 m), de deux citernes à eaux de nettoyage du poulailler de 20 m³, de quatre silos tour de 25 m³ pour aliments secs, d'un bassin d'orage de 250 m³, d'un groupe électrogène de 40 kVA, d'une citerne à gaz aérienne de 9300 litres et d'un congélateur à cadavres ;
- La mise en place d'un récupérateur de chaleur ;
- La création d'un chemin d'accès et l'aménagement d'aires de manœuvre bétonnées (707 m²) et d'un remblai de 1115 m³ ;
- L'augmentation de la quantité prélevée d'eau (5100 m³/an) du puits foré en 1975 ;
- La régularisation d'installations et de dépôts en ce qui concerne le permis d'environnement.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 04/06/2019

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
29/05/2019	04/06/2019	Administration Communale Salle du Conseil Le 18/06/2019 A 15h00	Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et au Service Accueil, le samedi de 10h à 12h.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Giuseppe MONACHINO, Directeur a.i, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, ☎ : 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc Tournay, Place Léopold, 3 à 5000 Namur, ☎ : 081/24.61.11).

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 29/05/2019

Le Bourgmestre,

P. EVRARD